

## BANQUE

L'un des dirigeants de HSBC a annoncé sa démission hier devant une commission du Sénat qui enquête sur les pratiques de blanchiment d'argent de la banque aux Etats-Unis. Les dirigeants auditionnés ont incriminé la culture du groupe, et son expansion peut-être un peu trop rapide.

# Blanchiment : les dirigeants de HSBC incriminent la culture du groupe

Les sénateurs avaient à leur disposition tous les arguments nécessaires hier pour clouer au pilori les dirigeants de HSBC venus témoigner devant eux sur le blanchiment d'argent.

La commission dirigée par le sénateur Carl Levin attendait que les responsabilités de la banque soient enfin admises. HSBC est mis en cause pour avoir blanchi des milliards de dollars via ses filiales au profit de narcotrafiquants ou de groupes terroristes (lire ci-contre). Sa filiale américaine est la première visée pour avoir ouvert « aux terroristes une voie d'accès au dollar et au système financier américain », explique le rapport de 355 pages publié mercredi soir.

« Le problème est que des banques internationales abusent de leur accès au territoire américain, a constaté Carl Levin, [et] c'est ainsi qu'une filiale devient un entonnoir pour toutes les filiales et leurs clients autour du monde qui veulent se jouer de la réglementation américaine. »

L'un des premiers dirigeants de HSBC à témoigner hier, David Bagley, responsable de la conformité depuis 2002, a profité de l'audition devant le Sénat pour annoncer son départ. Selon lui, les dérives de HSBC s'expliquent par la forte



Parmi les témoignages attendus hier, ceux de Stuart Levey, ancien numéro un du Trésor chargé des questions du financement du terrorisme ayant rejoint HSBC en janvier dernier, et d'Irene Dornier, PDG de HSBC en Amérique du Nord.

expansion de la banque, qui grandissait par acquisitions. « Son profil de risque a crû plus vite que ses infrastructures », a-t-il observé. A l'entendre, il avait peu de moyens pour faire appliquer les règles, n'ayant pas l'autorité pour les faire respecter. Depuis, la banque a

amendé ses pratiques et il a assuré que des milliers de comptes étaient en train d'être fermés.

#### Priorité stratégique

Stuart Gulliver, le PDG de HSBC depuis janvier 2011, a présenté à plusieurs reprises ses excuses pour



les errements de la banque et s'est encore récemment exprimé dans une note interne aux collaborateurs envoyée le 10 juillet. La conformité est devenue une priorité stratégique et les effectifs de ce département sont passés de 200 à 1.000 personnes, indique-t-il.

Plusieurs autres témoignages étaient très attendus hier. Notamment celui de Stuart Levey, qui a rejoint HSBC en janvier dernier après avoir été le numéro un du Trésor chargé des questions du financement du terrorisme entre 2004 et 2011. Dans ce cadre, il avait été

amené à enquêter sur les violations de l'embargo sur l'Iran par HSBC.

Irene Dornier, PDG de HSBC en Amérique du Nord depuis 2010, devait également s'expliquer. Dans son témoignage écrit, elle reconnaît que la banque est « inexcusable », qu'il est important de tirer les leçons de cette affaire et que beaucoup de cho-

« Les banques internationales abusent de leur accès au territoire américain. »

CARL LEVIN SÉNATEUR DIRIGEANT LA COMMISSION DU SÉNAT

ses ont été faites depuis. Non seulement des investissements en moyens humains et technologiques, mais aussi de nouveaux efforts pour promouvoir un « changement de culture » qui permettra de regagner la confiance des régulateurs et des clients.

Le management n'était pas le seul à être mis en cause hier : un régulateur, Thomas Curry, président de l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) devait également être entendu.

VIRGINIE ROBERT BUREAU DE NEW YORK

## Blanchiment, argent de la drogue, paradis fiscaux : une liste de forfaits longue et illustrée

### Le rapport d'enquête du Sénat américain dresse une liste des infractions aux lois antiblanchiment commises par HSBC.

Dans un rapport de près de 400 pages, le sous-comité du Sénat américain a exposé la liste des infractions aux lois américaines antiblanchiment qui sont reprochées à HSBC. Le rapport se penche sur le rôle joué par la filiale américaine de la banque dans les opérations.

#### Transferts en liquide en provenance du Mexique

Entre 2007 et 2008, la filiale mexi-

caine de HSBC a fait transiter vers la filiale américaine, baptisée « HBUS », environ 7 milliards de dollars en liquide. Aucune enquête approfondie n'a été réalisée sur les clients impliqués dans ces transferts, alors que les autorités américaines et mexicaines se sont à plusieurs reprises inquiétées de la provenance de ces fonds. « Des transferts d'argent liquide ne peuvent atteindre de tels volumes que s'ils impliquent l'argent de la drogue », écrit le rapport. Les déficiences de contrôle antiblanchiment de la filiale mexicaine de HSBC sont pourtant connues de longue date, estime le rapport, mais n'ont

jamais été traitées sérieusement par la maison mère.

#### Transactions avec l'Iran

Entre 2001 et 2007, des filiales de HSBC en Europe et au Moyen-Orient ont contourné les filtres mis en place par le Trésor américain pour détecter les transactions avec l'Iran. Ces filiales retireraient délibérément toute mention de ce pays dans les références des transactions devant transiter par les Etats-Unis. Malgré de nombreuses alertes en interne aux services de conformité du groupe, la banque n'a pas réussi à mettre fin à ces pratiques. L'enquête

soupçonne la banque d'avoir mené des opérations similaires avec des pays comme la Corée du Nord, Cuba et le Soudan. Près de 20 milliards de dollars de transactions sont concernés.

#### Relations suivies avec une banque saoudienne

Très présent au Moyen-Orient, HSBC compte, parmi ses contreparties, la banque saoudienne Al Rajhi Bank, soupçonnée d'être liée à Al-Qaida. Malgré plusieurs tentatives visant à rompre ses relations avec cet établissement, HSBC les a maintenues sous la pression de ses filiales.

Elle a fourni à Al Rajhi au total 1 milliard de dollars en liquide dans le cadre de son activité fiduciaire.

#### Trafic de chèques de voyage

Entre 2005 et 2008, HBUS a endossé des chèques de voyage (« traveler checks ») pour le compte de la petite banque japonaise Hokuriku. Ces chèques, nombreux, affichaient tous la même signature illisible, et comportaient des numéros qui se suivaient. Leur montant pouvait dépasser 500.000 dollars. Les chèques étaient en réalité achetés par des clients russes puis déposés auprès de la banque japonaise, qui

se retournait ensuite vers HSBC, sans l'informer de l'origine des fonds ou de l'identité des clients.

#### Comptes titres au porteur

Pendant plus de dix ans, HSBC a ouvert des centaines de comptes titres au porteur, au nom d'entreprises, aux Etats-Unis. Ces comptes permettent de dissimuler l'identité du propriétaire des titres. Le rapport cite l'exemple de deux hôteliers à Miami ayant dissimulé dans un de ces comptes 150 millions de dollars d'actifs et 49 millions de revenus, avant d'être inculpés pour fraude fiscale et envoyés en prison. E. C.

## AVIS FINANCIERS

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 12 juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, quinzième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de l'entreprise d'assurance EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Karin GUILLAUME, vice-présidente au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateurs Maître Evelynne KORN, avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg et Monsieur Paul LAPLUME, expert comptable, demeurant à Junglinster.

Il dit que la liquidation se fera en conformité avec les articles 58 et 60 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ainsi que des articles 141, 144, 146 147 et 149 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que des articles 444, 447 à 454, 463, 464, 465-1, 3 et 5, 485, 487, 492, 499 alinéa 2, 528, 537 à 544, 537a 540, 542 à 544, 547 à 552, 561, 562, 567-1 du Code de commerce relatifs au titre « De la faillite ».

Il dit que le cours des intérêts de toute créance non garantie par un privilège, nantissement ou hypothèque est arrêté au 12 juillet 2012. La production des créances est à faire en conformité avec l'article 60-4 alinéas 2 à 6 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Les créances sont à déposer pour le 15 novembre 2012 à peine de forclusion.

La vérification des créances se fera par les liquidateurs mais l'admission fera l'objet d'un procès-verbal signé par le juge-commissaire et les liquidateurs.

Les listes avec les créances périodiquement déclarées admissibles seront déposées au greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, quinzième section, pendant les dix premiers jours des mois de janvier, avril, juillet, octobre où les créanciers déclarés et ceux portés au bilan peuvent en prendre inspection.

Pendant cette même période, ces mêmes personnes peuvent former contredit contre des créances portées sur les listes. Le contredit est formé par une déclaration au greffe. Mention en est faite par le greffier sur la liste en question, en marge de la créance contredite. La mention porte la date du contredit et l'identité de son auteur ainsi que, le cas échéant, du mandataire procédant à la déclaration de contredit. Le contredit doit être réitéré, sous peine d'irrecevabilité, dans les trois jours, par lettre recommandée adressée aux liquidateurs.

Il doit contenir, sous peine d'irrecevabilité, les qualités exactes de l'auteur du contredit, élection de domicile dans la commune de Luxembourg, les justifications concernant sa qualité de créancier déclaré ou porté au bilan, ainsi que les moyens et pièces invoqués à l'appui du contredit.

La recevabilité et le bien-fondé du contredit sont sommairement contrôlés par les liquidateurs.

Après expiration du délai de dix jours pour former contredit, les créances déclarées admissibles et non contredites sont admises définitivement dans les procès-verbaux signés par les liquidateurs et le juge-commissaire.

Les liquidateurs informeront valablement les créanciers dont les déclarations de créance ont été contestées ou fait l'objet d'un contredit, du caractère contesté de leur créance ou de l'existence d'un contredit par lettre recommandée à l'adresse indiquée dans la déclaration de créance sinon à leur dernière adresse connue.

Faute par ces créanciers de procéder par voie d'assignation endéans un délai de 40 (quarante jours) à partir de la date d'envoi à la poste de cette lettre recommandée, la déclaration de créance est à considérer comme définitivement rejetée.

Le créancier qui procède par voie d'assignation contre les liquidateurs et, en cas de contredit, contre le créancier contredisant, doit impérativement, soit dans l'assignation, soit dans un acte ultérieur élire domicile dans la commune de Luxembourg. A défaut de maintenir cette élection de domicile pendant la durée de la procédure ou de notification d'un changement de domicile élu aux liquidateurs, toutes informations ultérieures et toutes significations pourront valablement lui être données au greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, tel que prévu par l'article 499 alinéa 2 du Code de commerce.

Les contestations qui ne peuvent recevoir une décision immédiate sont disjointes, celles qui ne sont pas de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sont renvoyées devant le tribunal compétent.

Aucune opposition ne sera reçue contre les jugements statuant sur les contestations et contredits.

Les créanciers dont les créances ont été admises en sont informés individuellement par lettre simple des liquidateurs.

Le même jugement dit que les créances libérées dans une monnaie autre que l'euro seront converties dans cette devise au cours de change du jour du jugement de liquidation tel qu'il est publié par la Banque centrale européenne et le paiement de toutes les créances admises se fera dans cette devise.

Il dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le jugement entier pourra être consulté sur le site de la liquidation : <http://www.excelllifeinternationalenliquidation.lu>

Les liquidateurs judiciaires

Evelynne KORN

Paul LAPLUME

## BANQUE

Les profits de la banque américaine ont reculé de 11 % au deuxième trimestre. La rentabilité de ses fonds propres s'établit à 5 %. Elle investit dans la banque privée.

## Goldman Sachs affiche un bénéfice net en baisse

Des résultats en baisse mais supérieurs aux attentes : au deuxième trimestre, Goldman Sachs a affiché un bénéfice net en recul de 11 % sur un an, à 962 millions de dollars. « Au cours du deuxième trimestre, les conditions de marché se sont détériorées et le niveau d'activité a diminué en raison de la persistance de l'instabilité en Europe et des inquiétudes sur la croissance mondiale », a déclaré le PDG, Lloyd Blankfein. Les revenus de la banque ont reculé de 9 % sur un an, à 6,63 milliards de dollars, dépassant également les prévisions. Le rendement des fonds propres est tombé à 5,4 % au deuxième trimestre.

#### Réduction des coûts

Soumis comme ses confrères à un environnement difficile, Goldman Sachs s'est engagé début 2012 dans un programme de réduction des coûts, en particulier salariaux. Un millier de postes ont été supprimés au cours des six derniers mois, ramenant les effectifs à 32.300 personnes. Ses dépenses d'exploitation ont reculé de 8 % au deuxième trimestre, à 5,2 milliards. L'enveloppe consacrée aux rémunérations a baissé de 9 %, à 2,9 milliards de dollars.

#### LES RÉSULTATS DE GOLDMAN SACHS

EN MILLIONS DE DOLLARS		
	T2 2012	VAR./ 2011
REVENU TOTAL	6.627	-9 %
CONSEIL	1.203	-17 %
ACTIVITÉS DE MARCHÉ	3.889	11 %
INVESTISSEMENT ET PRÊTS	203	-81 %
GESTION D'ACTIFS	1.332	+ 5 %
RÉSULTAT NET	962	-11 %

« LES ECHOS » / SOURCE : SOCIÉTÉ

Goldman Sachs cherche aussi à dégager de nouvelles sources de revenus, moins vulnérables aux fluctuations du marché.

D'après le « Wall Street Journal », il va relancer une activité de banque privée, jusque-là mise en sommeil, afin de collecter des dépôts, de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de liquidités et d'être moins dépendant des marchés pour son financement. Parallèlement, il a annoncé hier avoir cédé sa division de services de gestion pour fonds spéculatifs à State

Street pour 550 millions de dollars. Cette activité gère environ 200 milliards de dollars de fonds.

Au deuxième trimestre, la banque a surtout souffert dans ses activités d'investissement en propre et de prêt. Les revenus de cette division ont reculé de 81 % sur un an, à 203 millions de dollars, pour l'essentiel du fait de pertes générées par son portefeuille d'actions et de la cession d'une part dans la banque chinoise ICBC (Industrial and Commercial Bank of China).

L'activité de conseil (fusions-acquisitions, émissions primaires) a vu de son côté ses revenus chuter de 17 %, à 1,2 milliard de dollars. Plombé par l'environnement, le conseil en fusion-acquisition affiche un revenu en baisse de 26 %. Les émissions d'actions, en baisse de 37 %, font les frais d'un marché boursier atone.

Les métiers de marché ont néanmoins bien résisté, avec des revenus en hausse de 11 %, à 3,8 milliards, grâce notamment à une activité très soutenue dans l'obligataire (+ 37 %), mais en baisse par rapport au premier trimestre. La division gestion d'actifs enregistre enfin de meilleures performances, avec un revenu en hausse de 5 %. A. A.